REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021

caluire et cuire

Compte rendu affiché le 15 DEC. 2021

COMMUNE DE CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 7 décembre 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2021_120

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme Sonia FRIOLL

OBJET

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CALUIRE ET CUIRE ET L'ASSOCIATION COUP DE POUCE - MISE EN PLACE DE QUATRE CLUBS DE LECTURE/ÉCRITURE - ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

Etaient présents :
M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON, Mme GEHIN
M. THEVENOT (par proc. à M. TOLLET), M. TAKI (par proc. à M. COUTURIER), Mme LINARES (par proc. à M. JOUBERT), Mme CORRENT (par proc. à M. CIAPPARA), M. GERBEAUX (par proc. à Mme GOYER), Mme BILLA (par proc. à Mme MAINAND), Mme HEMAIN (par proc. à M. GILLARD), M. FAIVRE (par proc. à M. TROTIGNON), M. BLANC (par proc. à Mme GEHIN), Mme VERNAY (par proc. à Mme CRESPY)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le 15/12/21
Identifiant de l'Acte :
20211213-D2021_120-DE

Rapport de : **Viviane WEBANCK**

Par délibération n° D2020-135 du 15 décembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé la convention fixant le partenariat entre l'association « Coup de pouce » et la Ville.

Au cours de l'année scolaire 2019/2020, la Ville, souhaitant accroître son intervention en matière de lutte contre le décrochage scolaire dés le plus jeune âge, a mis en œuvre pour la première année deux Clubs de Lecture et d'Écriture (CLE) dans les écoles Victor Basch et André Marie Ampère.
Les retours très encourageants ont incité la Ville à étendre le nombre de clubs « CLE » pour l'année scolaire 2020/2021 et les années suivantes, passant de deux à quatre clubs, tous situés dans des quartiers en veille active ou à proximité (écoles Victor Basch, André Marie Ampère, Pierre et Marie Curie et Montessuy).

Les clubs, qui ne réunissent pas plus de quatre à cinq enfants, s'adressent à des enfants de CP repérés par leur enseignant comme ayant des fragilités dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, parce qu'ils ne bénéficient pas des étayages sociaux et familiaux dont ils ont besoin pour réussir. En outre, le projet s'inscrit dans un travail conjoint auprès des parents, souvent éloignés de l'école et démunis pour accompagner leur enfant dans sa scolarité : ils ne maîtrisent pas ou peu le français, ils ont eu un passé scolaire difficile, leur situation sociale et économique ne leur donne pas la disponibilité ou les moyens d'accompagner leur enfant.
Le Club Coup de Pouce Clé repose sur un partenariat étroit entre la Ville, qui impulse le projet, et tous les acteurs de la réussite éducative : enseignants, animateurs, représentants de l'Éducation Nationale, parents. Il fonctionne sur le temps périscolaire du soir, de novembre à juin, et réunit les enfants autour d'un animateur chargé de les accompagner. Les animateurs, recrutés et salariés par la Ville, sont formés et outillés par l'Association Coup de Pouce.

Il s'agit également d'instaurer un lien de confiance avec les familles, qui s'engagent, si elles acceptent la participation de leur enfant au Club, à ce qu'il y soit présent tous les soirs. Au début et à la fin de l'opération, cet engagement est marqué officiellement par des cérémonies, organisées en mairie, en présence des enfants, de leurs parents, des élus et des représentants de l'Éducation Nationale. Ces cérémonies visent à officialiser le contrat passé entre les familles et l'école, et l'engagement fort de toute la communauté éducative autour de la réussite des enfants.

Le projet est financé par la Ville à hauteur de 1 500 euros en moyenne par enfant, couvrant la rémunération de l'animateur, l'indemnisation de la coordination assurée sur l'école par un membre de l'équipe enseignante et la subvention versée à l'Association Coup de Pouce pour l'ingénierie du projet à hauteur de 500 € par club.
La convention ci-annexée vise à fixer les modalités de ce partenariat avec l'Association Coup de Pouce.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- D'APPROUVER les termes de la convention ci-annexée ;

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que les avenants afférents ;

- DE DIRE que la dépense sera imputée au compte fonction 255S – nature 6745 des budgets des exercices concernés ;

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter la Caisse d'Allocations Familiales, partenaire financier, pour une aide à la mise en œuvre de ces clubs.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 15 DEC. 2021
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.